

N/REF : 17/09/2025 16H56 C:000003 I:02586
V/REF : AC/C28233
V/Email reçu le Mercredi 17/09/2025 à 16H56

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MTRO
IMMEUBLE : LE METRONOME -MTRO
2, RUE DES BALANCIERS
.
35830 BETTON

Rennes, le

05 Novembre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003

LOCALISATION : ALLEE 2 BALANCIERS - MME RIDARD CHLOE 07 67 19 01 95
LOGEMENT N° 120720, PORTE N°C301, 3° ÉTAGE, TYPE 2

MOTIF : VÉRIFICATION PRISE CUISINE - REMPLACER SI DEFECTUEUX
SUITE DISJONCTION, DEUX PRISES DE COURANT NE FONCTIONNENT PLUS,
DÉTERMINER LA CAUSE ET FAIRE UN DEVIS

Donneur d'ordre : M. M BRON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 28/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION ELECTRIQUE
CONSTAT : LA SÉCURITÉ D'UNE PRISE DE COURANT A ÉTÉ ENFONCÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
DEVIS EN COURS

OBSERVATIONS : 2909: CT AVEC LOC NOUS RAPPELLE POUR PLANIFIER
2509: CT AVEC LOC NOUS RAPPELLE POUR PLANIFIER
1809: CT AVEC LOC NOUS RAPPELLE POUR PLANIFIER

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	1	46,00		46,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	1	25,00		25,00
TOTAL H.T.					71,00
T.V.A. a 20,00%					14,20
TOTAL T.T.C.En EURO					85,20

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.